AVIS ET COMMUNICATIONS

TRANSPORT DES ALIMENTS DU BÉTAIL

La Préfecture du Nord communique :

Sur la proposition du Service des Transports du ministère de l'Agriculture, la S. N. C. F. a réservé, pour le transport des aliments du bétail, un certain nombre de wagons :

Les produits destinés à la nourriture animale rentrent ainsi dans un programme économique de transports et il est permis d'en augurer pour les catégories suivantes, une amélioration des conditions d'obtention des wagons :

Issues de mouture ; Issues de légumes secs ; Mélasse ; Tourteaux ; Pailles et fourrages ; Farines diverses ; Pulpes de betteraves ; Céréales secondaires ; Blés déclassés ; Marcs ; Aliments mélassés ; Aliments composés.

Désormais et à l'intérieur du contingent fixé mensuellement par la S. N. C. F., tout expéditeur d'une des marchandises énumérées ci-dessus doit obtenir le nombre de wagons nécessaires à son acheminement. Il aura à remplir en double exemplaire, dès que l'accord entre vendeur et acheteur sera conclu, une fiche d'identification conforme au modèle qui lui sera communiqué sur sa demande par le G.I.R.P.I.A., 15, rue des Vieux-Murs, à Lille et qu'il adressera directement au Service des Transports, ministère de l'Agriculture, 78, rue de Varenne, Paris, qui fera immédiatement mettre le nombre de wagons demandés à la disposition de la gare expéditrice.

Les intéressés doivent donc tenir compte dès à présent de l'obligation qui leur est faite de remplir et d'envoyer les fiches d'identification avant la date présumée de l'expédition. Il est à prévoir qu'à partir du mois prochain, un wagon ne pourra plus être obtenu directement de la gare si la S. N. C. F. n'a pas donné l'ordre d'expédition sur le vu de la fiche.

A remarquer qu'une même fiche peut être et doit même être établie pour plusieurs expéditions, d'une marchandise de même nature à partir d'une même gare.

A PROPOS DE LA VENTE DU PAIN

La Préfecture du Nord communique :

Il est rappelé aux Boulangers et Consommateurs, qu'en vertu des dispositions de l'Arrêté Ministériel du 15 mars 1941, reprises par Arrêté Préfectoral du 23 mars 1941, « lorsque la boulangerie n'est pas approvisionnée en pains de consommation courante, l'acheteur peut exiger que le pain de 2e Catégorie « Boulot » lui soit vendu au poids et au prix du pain de consommation courante ».

Avis aux agriculteurs

La déclaration des superficies emblavées

Les Préfets du Nord et du Pas-de-Calais, ont pris l'arrêté suivant :

Art. 1er. — Tous les agriculteurs, herbagers, maraîchers, sont tenus d'effectuer à la date du 20 mai 1941, une déclaration exacte de la superficie totale qu'ils exploitent.

Art. 2. — Cette déclaration faite sur des imprimés spéciaux, devra être déposée à la Mairie du siège de leur exploitation, avant le 25 mai.

Art. 3. — Chacun est tenu d'indiquer les surfaces exploitées dans la Commune, siège du domicile et dans les autres Communes, en séparant la superficie cultivable (terres labourables, prairies, jardins, vergers) et la superficie non cultivable (cours, bâtiments, chemins, surfaces en eau, bois et en indiquant la surface occupée par chacune des principales cultures pendant cette campagne agricole.

Art. 4. — Le Maire réunira le Comité de la Production Agricole afin de vérifier l'exactitude des déclarations, établira en double chacun des deux états récapitulatifs et les fera signer par les membres du Comité de la Production Agricole.

L'un des exemplaires sera adressé à la Préfecture, Direction des Services Agricoles (15, rue des Vieux Murs, à *Lille* (Nord) ou place de la Vacquerie, à *Arras* (Pas-de-Calais) pour le 30 mai, dernier délai, en y joignant les fiches individuelles ; l'autre devra être conservé à la Mairie.

Art. 5. — Toute déclaration qui sera reconnue fausse lors du Contrôle, sera punie conformément aux lois en vigueur.

La livraison journalière par vache laitière, est portée à 6 litres de lait ou à 240 grammes de beurre

Les Préfets du Nord et du Pas-de-Calais arrêtent ce qui suit :

A dater de la parution du présent arrêté, et jusqu'à nouvel ordre, la livraison minimum de lait ou de beurre prévue par l'article 1er de notre arrêté du 27 février 1941, est portée à 6 litres de lait ou 240 grammes de beurre par jour et par vache laitière, c'est-à-dire donnant ou ayant donné du lait.

CONCOURS DES BOURSES NATIONALES EN 1941

Enseignement primaire supérieur et enseignement technique 1re et 2e séries

Les épreuves écrites commenceront le jeudi 15 mai 1941, à 8 h. du matin.

Les candidats et candidates devront répondre à l'appel à 7 h. 45.

Les épreuves écrites auront lieu dans les centres suivants :

Avesnes : Ecole publique de garçons. — *Cambrai* : Ecole de garçons, rue Saint-Fiacre. — *Douai* : E.P.S de garçons (local de la Brasserie). — *Dunkerque* : Ecole de filles, 8, rue de la Paix. — *Hazebrouck* : Ecole de garçons, rue du Clocher. — *Lille* : E.P.S de filles. — *Le Quesnoy* : Ecole de filles. — *Roubaix* : Institut Turgot (amphithéâtre). — *Valenciennes* : Ecole de garçons, rue du Cariot.

Les candidats subiront obligatoirement ces épreuves dans le centre le plus facilement accessible de leur résidence. *Il ne sera pas envoyé de convocation.* Le résultat de l'examen sera notifié à tous les candidats.

Ne pourront être autorisés à concourir que les candidats ayant produit un dossier complet de demande d'inscription avant le 31 mars. Les élèves dont la candidature n'a pas été acceptée par les Commissions départementale et régionale, après examen des ressources des familles, ont été avisés.

L'examen de 1re Série porte sur le programme du cours moyen des écoles primaires. Il est réservé aux élèves, âgés de moins de 13 ans au 31 décembre 1941, du cours moyen des écoles primaires publiques et privées. Cet examen donne accès à la classe du cours supérieur et aux classes d'années préparatoires des écoles primaires supérieures et des écoles d'enseignement technique.

L'examen de 2me Série porte sur le programme du cours supérieur et des années préparatoires. Il est réservé aux élèves de ces classes âgés de moins de 14 ans au 31 décembre 1941 et donne accès à la classe de 1re année des écoles primaires supérieures, des cours complémentaires et des écoles d'enseignement technique publics et privés.

En cas de succès, les élèves ne pourront jouir de leur bourse que dans la classe à laquelle donne normalement accès la série dont ils auront subi les épreuves.

Enseignement secondaire 1re et 2e séries

Les épreuves écrites commenceront le jeudi 15 mai 1941, à 8 h. du matin.

Les candidats et candidates devront répondre à l'appel à 7 h. 45.

Les épreuves écrites auront lieu dans les centres suivants :

Avesnes : E.P.S. de filles. — *Cambrai* : Collège de garçons. — *Douai* : Lycée de filles. — *Dunkerque* : Collège mixte. — *Hazebrouck* : Collège de garçons. — *Le Quesnoy* : Collège de garçons. — *Lille* : Lycée de filles. — *Roubaix* : Lycée de filles. — *Valenciennes* : Lycée de garçons.

Les candidats subiront obligatoirement ces épreuves dans le centre le plus facilement accessible de leur résidence. *Il ne sera pas envoyé de convocation.* Le résultat de l'examen sera notifié à tous les candidats.

Ne pourront être autorisés à concourir que les candidats ayant produit un dossier complet de demande d'inscription avant le 31 mars.

Les élèves dont la candidature n'a pas été acceptée par les Commissions départementale et régionale, après examen des ressources des familles, ont été avisés.

L'examen de 1re Série porte sur le programme du cours moyen des écoles primaires et de la classe de 7me des lycées et collèges. Il est réservé aux élèves, âgés de moins de 13 ans au 31 décembre 1941, du cours moyen des écoles primaires publiques et privées, de la classe de 7me des établissements d'enseignement secondaire publics et privés. Cet examen donne accès à la classe de 6me.

L'examen de 2me Série porte sur le programme de la classe de 6me. Il est réservé aux élèves de 6me âgés de moins de 14 ans au 31 décembre 1941 et donne accès à la classe de 5me des établissements d'enseignement secondaire publics et privés.

En cas de succès, les élèves ne pourront jouir de leur bourse que dans la classe à laquelle donne normalement accès la série dont ils auront subi les épreuves.

AVIS OFFICIEL AUX « ARTISANS »

La Chambre des Métiers du Nord nous prie d'insérer ce qui suit :

« Un trop grand nombre d'artisans n'ont pas encore fait parvenir à la Chambre de Métiers leur déclaration en vue du recensement prescrit par M. le secrétaire d'Etat à la Production Industrielle.

Nous rappelons que les imprimés nécessaires sont à la disposition des artisans dans toutes les Mairies et Chambres de Commerce du département. Les artisans peuvent également trouver ces formules avec tous les renseignements utiles en s'adressant à un organisme syndical. Pour Lille et les environs, ils peuvent s'adresser directement à la Chambre de Métiers du Nord, 14, rue Inkermann, dont les bureaux sont ouverts exceptionnellement de huit heures trente à midi et de quatorze heures trente à dix-huit heures.

Les artisans qui négligent de faire le nécessaire pour être recensés par le Bureau artisanal des Matières créé à la Chambre de Métiers du Nord, vont à l'encontre de leurs propres intérêts et ils risquent d'avoir plus tard des ennuis sérieux pour régulariser leur situation.

CONTRE LE SABOTAGE AUX ÉTATS-UNIS

SUITE DE LA PREMIERE PAGE

» Nous sommes persuadés qu'il est beaucoup plus important d'établir si les industries vitales travaillant pour l'armement offrent des possibilités d'espionnage pour les agents étrangers, et de procéder à une surveillance de l'espionnage ou du sabotage par des personnes suspectes ».

Il y a sabotage et sabotage ?

L'intérêt du public porté au contre-espionnage se concentre surtout sur les efforts destinés à empêcher que des armes militaires, ou des plans de défense, tenus secrets, comme par exemple au **Canal de Panama,** soient volés par des espions.

Mais la **Police criminelle Fédérale** a déjà informé les propriétaires de chantiers de l'industrie de l'armement, et d'autres chantiers industriels importants, que presque toute information d'exploitation est d'importance pour les Puissances étrangères.

Car les guerres, aujourd'hui, ne sont pas seulement en majeure partie des guerres militaires, mais aussi des guerres de production.

Il est de grand intérêt, par exemple, pour une Puissance étrangère, d'être informée sur les méthodes améliorées de production, sur la capacité actuelle de production, la quantité des commandes passées par les **Etats-Unis** ou d'autres gouvernements.

De même importance sont les spécifications, les formules, les tableaux, sur les munitions et la production d'armement de guerre, les résultats des essais de munitions, en général tous les résultats des expériences faites avec les canons, les avions, les torpilles et autres armes.

L'opinion qu'on se fait du saboteur est la plupart du temps fausse, selon la **Police criminelle Fédérale.**

En général, on croit que l'activité d'un saboteur se limite à provoquer, dans un chantier important quelconque, des destructions par explosions, etc...

Mais la plupart du temps, par contre, le saboteur ne s'occupe pas de tels gros coups.

Car les préparatifs nécessaires à cela présentent toujours le danger de la découverte, avant l'exécution de l'acte de sabotage proprement dit.

Et, deuxièmement, ce qui est plus important encore, un saboteur peut tout aussi bien paralyser un gros chantier s'il peut arrêter, par ses mesures, ne serait-ce qu'une installation de machine particulièrement importante ou un chantier secondaire.

Contre le sabotage

La **Police criminelle Fédérale** a informé les propriétaires d'ateliers que tous les parcs de machines, de matières premières, ou toutes les autres installations dans lesquelles le chantier ne peut travailler, devaient être particulièrement bien protégés.

Egalement toute place dans le chantier où il est possible de freiner la production ou, mieux encore, toute place particulièrement sensible à une attaque, doit être assurée contre les actes de sabotage éventuels de la « **5e colonne** ».

Ces lieux plus spécialement vulnérables sont naturellement différents selon les industries.

Par exemple, les compagnies de chemin de fer doivent veiller surtout à la garde des ponts et tunnels, les sociétés télégraphiques et téléphoniques ont à assurer leurs câbles contre les actes de sabotage, les administrations municipales à éviter que leur approvisionnement en eau, gaz et électricité, ne soit pas entravé par les coups des saboteurs.

Le gouvernement ne peut naturellement pas surveiller tous ces centres offrant des occasions particulières au sabotage.

Mais la **Police criminelle Fédérale** a expliqué aux propriétaires de chantiers ce qu'ils devaient faire pour se garder contre le sabotage.

Dans une fabrique, par exemple, un policier a découvert un gros tas de copeaux métalliques qui avait été arrosé de pétrole. Le pétrole avait coulé sous le tas et formait de petites flaques dans un magasin où se trouvait du pétrole et de l'essence pour les essais de moteurs.

Il eut suffi d'une cigarette allumée, jetée par négligence ou à dessein, pour détruire tout le chantier par l'incendie.

Dans quelques cas il se révéla que des usines avaient tout négligé ce qui était nécessaire et possible pour se protéger contre le sabotage.

La 5e Colonne

D'un autre côté, la **Police criminelle Fédérale** est souvent complètement, et inutilement, occupée à examiner et à suivre journellement des centaines de renseignements donnés par des citoyens américains sur de prétendus membres de la **5e colonne.**

Si la **Police criminelle Fédérale** suit chacune de ces indications dans l'espoir d'y trouver vraiment quelque chose d'intéressant, dans presque tous les cas s'affirme cependant que l'envoyeur a été victime de sa propre fantaisie trop florissante.

Car, en général, un agent étranger ne se laisse accuser d'aucune des « machinations suspectes », qui forment la base de la plupart de ces renseignements.

La **Police criminelle Fédérale** a souvent appelé l'attention des propriétaires d'usines, sur le fait que les agents étrangers emploient, de façon illimitée, les tactiques les plus différentes pour obtenir les informations qui les intéressent.

Souvent ces tactiques sont si simples qu'elles paraissent à peine croyables.

Dans d'autres cas, d'une pénétration si raffinée, qu'il est très difficile de suivre la trace de l'agent qui l'emploie

Très fréquemment, de tels agents travaillent la main dans la main avec des employés traîtres de l'usine

Beaucoup d'agents peuvent essayer de trouver des emplois dans les usines américaines, de l'industrie de l'armement.

C'est pourquoi la **Police criminelle Fédérale** fait un devoir particulier, à tous les propriétaires d'usines, de prendre des renseignements exacts sur chaque aspirant à emploi.

Dans cette voie il est important de savoir si le demandeur est né aux **Etats-Unis,** s'il a des parents à l'étranger, et où ; ce que l'aspirant a fait durant la guerre 1914-1918, s'il a servi dans l'armée américaine ou dans une armée étrangère et si la Police sait quoi que ce soit sur lui

La **Police criminelle Fédérale** a aussi proposé aux directeurs d'usine de placer les employés des exploitations d'armement sous surveillance, à l'intérieur des usines, surtout au point de vue de leurs allées et venues à l'intérieur et à l'extérieur des chantiers ».

AVIS DE CONCOURS

La Préfecture du Nord communique :

Il est ouvert un concours pour dix places de rédacteur stagiaire à l'Administration centrale du Secrétariat d'Etat au Travail.

Ce concours est ouvert aux candidats titulaires soit d'un diplôme de licence, soit de l'un des diplômes ou certificats équivalents énumérés par le règlement du concours.

Les épreuves portent sur les matières suivantes : droit public, économie politique, législation du travail, législation financière.

Elles commenceront le 16 juin 1941.

Les demandes d'admission seront reçues jusqu'au 15 mai 1941 inclus.

Les épreuves auront lieu simultanément à Paris, Lyon, Toulouse et Clermont-Ferrand.

Les demandes de renseignements, de programme et d'admission au concours doivent être adressées au Secrétariat d'Etat au Travail, Bureau du Personnel des Services centraux, 1, place de Fontenoy, Paris (7e) pour la zone occupée et 17, rue Alquié à Vichy, pour la zone libre.

BIBLIOGRAPHIE

ECRIT AU BORD DES ROUTES de P.-L. Picard

Aux éditions Debresse, 38, rue de l'Université, à Paris, paraîtront prochainement, avec une préface de Pierre Mac Orlan, les poèmes de guerre de Pierre-Louis Picard, intitulés « **Ecrit au bord des routes 1939-1940** » (1).

Pierre-Louis Picard s'était déjà signalé à l'attention de la critique et des lettrés par plusieurs recueils à propos desquels André Fontainas écrivait : « **le poète mêle admirablement le plus intime au plus général, le plus secret au plus universel, la plus extrême simplicité à la plus mystérieuse grandeur...** ».

Gageons que ce nouveau livre nous apportera un témoignage sincère sur la catastrophe, témoignage d'un poète qui fut aussi, au long des routes tragiques, lieutenant d'artillerie coloniale.

(1) Un vol. in-16 : 15 francs.

LA VIE SPORTIVE

ATHLÉTISME

LES CHAMPIONNATS D'ACADÉMIE

A la suite des championnats départementaux qui se sont déroulés le 1er Mai, à Lille et à Arras, les athlètes dont les noms suivent, se sont qualifiés pour disputer les championnats d'Académie qui auront lieu le 15 Mai, au Stade Guy Lefort, à Lambersart, à 9 h. précises.

SENIORS

100 m. — Malbranque (P. C. B.).
200 m. — François (Sciences, Catho.), Cassette (Droit, Catho).
400 m. — Garcette (Droit, Catho)
800 m. — Leborgne (Médec., Etat), Vasseur (Scienes, Catho.).
1.500 m. — Fenard (Médecine, Etat), Le Thierry d'Ennequin (Médecine Catho.).
3.000 m. — Destombes (Médecine Catho.).
110 haies. — Dupont (Inst. d'E.P.)
400 haies. — Douenne (Médecine Catho).
Hauteur. — Guillain (P.C.B. Etat), François (Scienes, Etat).
Longueur. — Malbranque (P.C.B. Etat), Dupont (Inst. d'E. P.), Verone (Droit, Catho.)
Poids. — François (Scienses, Etat), Guillain (P. C. B.), Dubois (E. N Arras).
Disque. — Malbranque (P.C.B.).

JUNIORS

100 m. — Duriez (Lycée de Lille), Ulrici (Sciences, Catho.), Maenhaut (Lycée de Lille), Saint Venant (Lycée de Lille), Loir (E. N. Arras), Labarre (E. N Arras), Boniface (E. N Arras)
200 m. — Siroux (Sciences Catho.), Taillard (Lycée de Lille) Gradel (E. N. Arras).
400 m. — Vallin (Diderot), Muchat (Beaux-Arts, Roubaix), Fidon (Droit Catho)
800 m. — Laurent (Sciences, Cat.), Delvalez (Lycée Lille), Petit (Arras).
1.500 m. — Coudaert (Méd., Cath.), Vandeputte (Lyc. Faidherbe), Evrard (Lycée de Lille), Fruchart (Lycée de Lille), Leclercq (Col. Béthune)
3.000 m. — Gaillard (P. C. B. Catho.), Calis (E. N. Arras), Febvin (Col. Béthune).
110 haies. — Lavallée (Lycée Lille)
400 haies. — Denneulin (Diderot), Hennebelle (P. C. B. Catho.).
1.200 Steeple. — Crocp (Sciences Catho), Duflot (Sciences, Catho.), Plouviez (Arras), Aglave (Béthune).
Hauteur. — Lavallée (Lycée Lille), Muchat (Beaux-Arts, Roubaix), Borrewater (Lycée de Lille), Major (Béthune), Petit (Arras), Legay (Arras), Souben (Béthune).
Longueur. — Duriez (Lycée Lille), Dennelin (Diderot), Siroux (Sciences Vermeren (Arras), Loir (Arras), La-Catho.), Lavallée (Lycée de Lille), barre (Arras).
Poids. — Ducrocq (Lycée de Lille), Navez (Diderot), Maenhaut (Lycée de Lille), Fidon (Droit, Catho.), Gradel (Arras), Major (Béthune), Dubois sen. (Béthune), Deleplace (Béthune).
Disque. — Ducrocq (Lycée Lille), Fidon (Droit, Cat.), Gradel (Arras).
Javelot. — Siroux (Sciences, Cat.), Delvallez (Lycée de Lille), Ducrocq (Lycée de Lille).
Relais 4 × 100. — Equipe du Lycée de Lille, Sciences Catho., Equipe d'Arras, Equipe de Béthune

CADETS

80 m. — Poulain (Inst. Turgot), Deveughèle (Turgot), Maillet (Inst. Diderot), Demaries (Arras), Michel (Arras), Bastien (Arras), Legrand (Béhune).
250 m. — Stien (Diderot), Cheveux (Douai), Dupriez (Lycée de Lille), Demessine (Lycée de Lille), Caffier (Arras), Delattre (Béthune), Delansay (Arras), Thilliez (Arras).
1.000 m. — Pollet (Lycée de Lille), Fourlinies (Lycée Tourcoing), Fourneau (Diderot), Gautier (Lycée de Lille), Decottignies (Lycée de Tourcoing), Deroode (Béthune), Harchin (Béthune), Stragier (Béthune), Leclercq (Béthune), Barlet (Arras).
200 m. haies. — Monnier (Diderot).
Hauteur. — Cheveux (Douai), Delsart (Saint-Amand), Watteau (Tourcoing), Piat (Faidherbe), Warot (Béthune), Hayammes (Béthune), Baratte (Arras), Lemaitre (Béthune), Delassus (Béthune), Salomé (Béthune).
Longueur. — Soyez (Inst. Turgot), Watteau (Tourcoing), Odisio (Faidherbe), Pommerolle (Faidherbe), Baratte (Arras), Warot (Béthune), Hayammes (Béthune), Delattre (Béthune).
Poids. — Poulain (Turgot), Gaillard (Diderot), Pollet (Faidherbe), Huon (St-Amand), Monnier (Diderot), Gensane (Arras), Delbarre (Arras), Isaert (Béthune), Michel (Arras), Warot (Béthune), Monborgne (Arras).
Relais 4 × 80. — Inst. Diderot, Inst. Turgot, Lycée Faidherbe, Saint-Amand, Eq. Arras, Eq. Béthune.

Les conditions de remboursement ne sont pas encore connues.

JEUNES CADETS

Cette catégorie ne dispute pas les championnats d'Académie. Les championnats départementaux du Nord ont donné les résultats suivants :

Classement individuel. — **60 m.** — 1. Verbecke (Saint-Amand), 8" 1/5 ; Duquesne (E.P.S. Roubaix) ; 3. Leclercq (Lycée de Lille) ; 4. Pelsmaker (E. P. S. Lille).
750 m. — 1. Bleuzet (E.P.S. Lille), 2' 09" 3/5 ; 2. Jacquemont (Tourcoing) ; 3. Debruyne (Lycée Lille) ; 4. Labbe (S. P. S. Lille).
Hauteur. — 1. Kretchzshmar (Lycée de Lille), 1 m. 36 ; 2. Debruyne (Lycée de Lille) ; 3. Baras (Lycée de Lille) ; 4. Vaupreat (Lycée de Lille).
Longueur. — 1. Delecroix (E. P. S. Lille), 4 m. 71 ; 2. Briraud (Lycée de Lille) ; 3. Labbe (E. P. S. Lille) ; 4. Fillet (Lycée Tourcoing).
Poids. — 1. Castelain (Lycée de Tourcoing), 11 m. 90 ; 2. Gosseries (E. P. S. Rouaix) ; 3. Desbonnets (Lycée de Tourcoing) ; 4. Bleuzet (Inst. Diderot).
Relais 4 × 60. — 1. E. P. S. Roubaix, 31" 3/5 ; 2. Lycée de Lille ; 3. E. P. S. Lille

Classement par Etablissement. — 1. Lycée Faidherbe, Lille, 20 points ; 2. Institut Diderot, Lille, 13 points ; 3. Institut Turgot, Roubaix, 12 p. ; 4. Lycée de Tourcoing, 10 points ; 5. Collège de Saint-Amand, 4 points.
u.:jdejB3T elaoi sdr cmf cmfhypm

TOUS LES SPORTS

LES ATHLÈTES TOURQUENNOIS SONT RENTRÉS D'AFRIQUE DU NORD

Hier samedi, les Tourquennois ayant fait partie de la tournée Borotra, en Afrique du Nord, ont rejoint la cité nordiste après un bref séjour à Paris.

L'équipe première des E.N.T. au cours de cette tournée l'occasion de remporter des succès en water-polo, tandis qu'en course les mêmes hommes réalisaient de bonnes performances.

Avec eux, le champion de France des 800 mètres, Marcel Hansenne a fourni des courses excellentes malgré son manque actuel de conditions physiques.

Une fois de plus, Tourcoing, ville sportive par excellence a été mise à l'honneur par ses représentants, qui, aujourd'hui comme hier, s'emploient pour porter haut le renom du sport français.

BOXE

LES PRÉTENDANTS OFFICIELS AUX TITRES NATIONAUX EN Z. O.

La Direction de la Boxe, au cours de son dernier conseil, a désigné les compétiteurs qu'elle a retenus officiellement pour les titres de champions professionnels de la zone occupée.

On remarquera que la Direction de la Boxe a voulu donner une chance à tous les boxeurs vraiment qualifiés et que ces championnats seront disputés sous forme de compétition. On a même prévu dans certaines catégories un suppléant. Voici la liste des qualifiés :

Mouche. — Demi-finales : Pelgrain c. Crochard ; Médina c. Camos. Sup : Loiseau.
Plume. — Maton c. Tison ; M. Tassart c Berneron.
Légers. — Frank Harsen c. Jo Parisis ; Cotelle c. Rouillé. Sup. : Eriouti.
Mi-moyens. — Coureau c. F. Viez : Guillemette c. W. Momber.
Mi-lourds. — Besneux c. Menozzi ; Levasseur c. Olive.
Lourds. — Ricol c. Alex Lacaze ; le vainqueur c. Francis Rutz.

HIPPISME

LES COURSES A MAISONS-LAFFITTE

Résultats de la Réunion du Vendredi 9 Mai

Prix d'Auneuil, à vendre, 12.000 fr., 1.000 m. — 1. Silver Blue (P. Villecourt), à Georges Tétard ; 2. Dorinette (G. Boisard), à Maurice Adèle.
Non placés : Cobéa, Moisenay, Clarinette Xalapa — 6 partants.
Mutuel. — Gagnant, 21.00 ; placés, 12.50 ; 17.50. — Jumelé : 115.50.

Prix du Vexin, apprentis, 15.000 fr., 2.100 m. — 1. **Marathon (L. Devillers), à Georges Anselmi ; 2. Redfort (P. Blanc), à Jean Cristobal ; 3. Tremolar (A Head), à Antony Vidal.**
Non placés : **Townrisk, Hespérie, Choréa, Châteaudun, Help Me, Margarode, Empereur, Monarco, Xapo, Xanlight, Castelmy, Belbis. — 15 partants**
Mutuel. — **Gagnant, 91.00 ; placés,** 19.00 ; 16.50 ; 15.00.

Prix du Thérain, à vendre, 12.000 francs, 2.400 m. — 1. Fazulbhai (F. Hervé), à James Hennessy ; 2. La Presse (R. Kaiser), à Gaston Lefebvre ; 3. ex æquo : Mr Deeds II (R. Poincelet), à André Déal et Boucan (G. Duforez), à Georges Philidor.
Non placés : Kraou, Mondicourt, Murchison, Abbazia, Manodia. — 9 partants.
Mutuel — Gagnant, 25.50 ; placés, 6.50 , 6.00 ; 5.50 ; 5.50

Prix de Méru, gentl.-rid., 20.000 fr., 1.700 m. — 1. Cordon Rouge III (M. de Nexon), au Vicomte G. de la Grange ; 2. L'Oiseau Roc (M. R. Philidor), à A. F. Chevalier ; 3. Gangway (M G. Heuzey), à Georges Heuzey.
Non placés : Sir Peter, Mathos, Ganzarh, Varte, Pettycash, Banjo, Adjmir, Carl — 11 partants.
Mutuel. — Gagnant, 12.50 ; placés, 5.50 ; 6.00 ; 8.50.

Prix de Liancourt, hand., 20.000 fr., 1.400 m. — 1. San Mattias (D. Duveau), à Ed. Mouillefarine ; 2. Aléjo (G. Duforez), à Georges Philidor ; 3. Quélus (H. Signoret), au Comte F. de Ganay
Non placés : Flash Light, Epiderme, Anastase II, Bon Voyage, Antinéus, Mme la Marquise, Le Béguin, Indore, Ramuntcho, The Nomad, El Yumuri, Aventurière, Méra, Milchatte, Herbette, Roquebrune, La Négrita, Nitricia, Fatou Hiva — 22 partants.
Mutuel. — Gagnant, 109.50 ; placés, 31.00 ; 29.00 ; 37.00.

Prix de l'Amiénois, haies, à vendre, 10.000 fr., 2.500 m. — 1. Le Cagoulard II (R. Schutz), à Marcel Marchand.
Non placés : Krokro, Baby Blue. — 3 partants.
Mutuel — Gagnant, 15.50. — Jumelé : 48.00.

Prix de la Picardie, steeple, 20.000 francs, 3.500 m. — 1. Marquis II (H. Gleizes), à M Le Masson ; 2. Coriolan III (A. Sauli), à René Bédel.
Non placés : Monza, Mercury Boy, Flake. — 5 partants.
Mutuel — Gagnant, 9.00 ; placés, 7.00 ; 8.50. — Jumelé : 11.50.

T. S. F.

RADIO-BRUXELLES RELAYÉ PAR RADIO-LILLE

LUNDI 12 MAI

7 h : Musique matinale.
7 h. 30 : Informations.
7 h. 45 : Musique enregistrée.
8 h. : Orchestre.
8 h. 30 : Quelques Vedettes.
8 h. 45 : Orchestre.
9 h. : Langue allemande.
9 h. 20 : Chansons allemandes.
9 h. 30 : Informations.
11 h. 30 : Concert apéritif.
12 h. : Orchestre-Radio.
13 h. : Informations.
13 h. 15 : Groupe Musette.
13 h. 30 : « Agence Pipite ».
13 h. 35 : Groupe Musette.
13 h. 50 : Musique enregistrée.
16 h. : Informations.
16 h. 15 : Concert.
16 h. 45 : Musique enregistrée.
16 h. 55 : Qu'en pensez-vous ?
17 h. : Orchestre-Radio.
17 h. 45 : Musique enregistrée.
18 h. : Chronique littéraire.
18 h. 10 : Xe anniversaire de la mort d'Eugène Ysaye.
19 h. 15 : Echo du jour.
19 h. 30 : Informations.
19 h. 45 : Disques.

COMMENT ARRÊTER CES DOULEURS

POUR chasser la fatigue de vos jambes, soulager vos pieds meurtris et en finir avec vos cors, versez dans votre bain de pieds une poignée de saltrates rodell. Cette eau laiteuse oxygénée chasse toutes douleurs, défatigue vos pieds. L'enflure disparait, cors et callosités amollis cèdent à la pression des ongles. Dès ce soir soulagez-vous avec un bain de pieds aux Saltrates Rodell. Tes Pharmacies. 11.236

ANNONCES LÉGALES

M. PARSY Jules
Licencié en Droit
176, rue de Guisnes, TOURCOING

CESSION — PREMIER AVIS

Par acte s.s.p en date à Tourcoing du 4 avril 1941, enregistré le 9 avril 1941, Fo 6-2, Madame Blanche PLO, 56, rue du Haze, Tourcoing, a cédé à Monsieur Paul DELEMOTTE, son fonds de commerce d'alimentation-légumes qu'elle exploite à Tourcoing, 56, rue du Haze.

Les oppositions seront reçues en le **Cabinet de Monsieur PARSY Jules, licencié en droit,** 176, rue de Guisnes, Tourcoing, jusqu'au dixième jour qui suivra la seconde publication. 1.282

La Garantie Commerciale
Achats - Ventes - Cessions - Gérances
8 bis, Parvis Saint-Maurice LILLE

PREMIÈRE INSERTION

Suivant acte S.S.P. en date à LILLE du cinq avril mil neuf cent quarante et un, enregistré à LILLE, le neuf avril mil neuf cent quarante et un, Folio 33, Case 9, Madame PARADIS, épouse de Monsieur Louis GUINET, commerçante, demeurant à LILLE, 55, rue Corneille, a cédé à Monsieur et Madame CAUWET-LABITTE, demeurant à HELLEMMES-LEZ-LILLE, 1, rue Jean-Bart, le fonds de commerce de CAFÉ qu'elle exploite à LILLE, 55, rue Corneille.

Les oppositions seront reçues à la **GARANTIE COMMERCIALE** dans les 20 jours de la seconde insertion.

1.204 **Pour première insertion.**

VENTES, ACHATS ET LOCATIONS D'IMMEUBLES

Etude de Me TRECA, Notaire à Saint-Omer

A VENDRE A LA MAIN

1°. — 1 hectare 58 ares 16 centiares de terre à labour sis commune de **Nordausques ;**
2°. — **2 hectares 12 ares de pâture,** sis commune de Muncq-Nieurlet ;
3°. — **Un beau petit manoir et 2 hectares 56 ares 10 centiares de pâture et labour,** sis commune de Nielles-les-Bléquin ;
4° — Et **une belle maison à usage de laiterie,** sise à Saint-Omer

Pour tous renseignements et traiter, s'adresser à l'Etude. 1.239

TERRAINS ou PRAIRIES
Suis acheteur régions de VIMY ou LENS. Adresser rép. au Réveil, à **Lens.** 3.120

Etude de Me Jean DELEHELLE, Docteur en droit, Notaire à Haubourdin.

A VENDRE A L'AMIABLE

Haubourdin, rue Sadi-Carnot, **Grande Maison a usage de commerce** louée 6.000 fr.. Prix . 100.000 fr..
Haubourdin, rue d'Emmerin Maison à usage d'estaminet et maison ouvrière Prix : 50.000 fr. S'adresser à l'étude. 1.234

A VENDRE

ANICHE. — Rue Pie, **Maison de Commerce,** gd magasin, 3 p. rez-de-ch. 6 p. étage, cour, jardin. Bon placemt.
DOUAI. — Beau quartier, **Belle maison,** 4 p., r.-de-ch., 4 p. étage, cab toil. Gdes dép. Jardin clôturé. Bon placemt.
ANICHE. — Plein centre, **Belle maison,** 4 p. r.-de-ch., 4 p. étage, cour, jardin. Bonnes conditions.
LAMBRES. — **Maison employé** b. située, 2 p. r.-de-ch., 2 p. étage, cour dépend.. Bonnes conditions.
F. S. DOUAI. — Rte Nle Douai-Lens, **Maison commerce,** gd magasin, dépend, hangars, garage, jardin clôt. 500 m2. Bonnes conditions
Ecr. **M. FOUTRY, Capacitaire en droit, conseil juridique,** 14, r. Gambetta **DOUAI.** 906

OFFRES D'EMPLOIS

PEINTRES
en Charpente ou Appartements sont demandés
S'adr. : 3, rue Tholosé, **Valenciennes** 13140

DESSINATEUR
connaissant machines à vapeur demandé par **Sté Jean CRÉPELLE et Cie,** Porte de Valenciennes, à **LILLE.** Ecrire en indiquant références et prétentions. 13.134

OUVRIER COIFFEUR
demandé S'adresser **SALON MAURICE,** 140, Av. An. France, à **ANZIN** (Nord). 5.705

ON DEMANDE ÉBÉNISTES
Bon 1/2 ouv. Garnisseur Ameublement ÉBÉNISTERIE D'ART, 216, rue de Lille LA MADELEINE-LEZ-LILLE 3867

ENSEIGNEMENT

Ecoles A. A. Blanchart ouvertes
STENO DACTYLO Comptabilité
Coupe, Couture, 25 fr. p. mois
DOUAI, 13 rue des Malvaux
BÉTHUNE, 37, rue Légillon
CARVIN, 4 rue de Libercourt
HÉNIN-LIÉTARD, 4, rue Voltaire
LENS, 65, rue de Lille
Valenciennes, 17, av. du Commerce
1091

DIVERS

RECHERCHE :
MACHINES - OUTILS, MOTEURS ELECTRIQUES, de toutes puissances, **MATERIEL INDUSTRIEL et TRAVAUX PUBLICS - Ets H. WATREMEZ,** 40, rue André, **CAUDRY** (Nord) 10.140

ACHAT
BEAUX BRILLANTS
BOUSQUET-EXPERT
42, Rue de la Vigne, ROUBAIX
TEL 333-99 12.104

AVEC LES BONS DE N'IMPORTE QUELLE VILLE
CHAUSSURES
DAMES **SPORTS ou TOILETTE** dernières créations
ARTICLES POUR PIEDS SENSIBLES
HOMMES **SOULIERS noir et coul. Bottines fatigue et ville**
ENFANTS **SOULIERS toilette pour communion, Bottines etc.**
A LA PROVIDENCE
49, Rue de Tourcoing - ROUBAIX
Fermé dimanche et mardi. 1.833

RECHERCHE MOBILIER CAFÉ
Brasserie de Lambres-lez-Douai 13.143

Recherche Mécanicien-Dentiste
ayant sérieuses références
Si pas bon premier, s'abstenir
Prendre adresse au « **Réveil** » 3.122

SUIS ACHETEUR TOUS
SUCCÉDANÉS DE CAFÉ
Faire offres E. G. RENOULT, 3, rue R. Pruvost, **LENS.** 3.121

ACHETE MEUBLES d'occasion Cuisinières, feux, etc et **mobilier entiers.** Paiement comptant
S'adresser **AUX OCCASIONS**
119, RUE NATIONALE LILLE
Vente - Achat - Echange 5 286

Revendez-nous vos flacons vides

Nous les remplirons de Quintonine.

Vous avez chez vous des flacons de Quintonines vides. Ne les laissez pas perdre ; la récupération de la verrerie est un devoir et une nécessité aujourd'hui. Portez ces verres à votre pharmacien, qui vous les reprendra à raison de 0 fr 20 pièce. Cela réduira d'autant le prix de votre prochain flacon de Quintonine, plein, celui-là, du puissant fortifiant que vous aimez parce qu'il vous donne vigueur et santé. 11245

ON RECHERCHE
POMPE PORTATIVE
avec ou sans moteur, neuve ou d'occas.
Débit : 80 à 120 m3-heure
Faire offre à **M CASTIN, entrepreneur**
11, Rue Sainte-Emilie, 11
SOUS-LE-BOIS (Maubeuge) 8108

Les Etabl. LEROUX-DELLEUR
à **HAUTMONT (Nord)**
sont acheteurs de **Gaz-Oil** ou **Fuel-Oil** **a bon prix** 613

RAMONAGE DE CHEMINÉES
MELLIEZ-JUSTE
4 bis, r Barbier-Maës Lille. Tél. 470-38 5126

MACHINES A TRICOTER
ACCESSOIRES PIÈCES DÉTACHÉES AIGUILLES pour TOUTES MARQUES
J. DE POERCK
74, Boulevard de la Liberté - LILLE
Téléphone 717.32 12138

AUTOS

A vendre lot import. T.A. et 202 Peugeot 9 et 11 CV. 47, r. d'Arras, LILLE. 1819

Imprimerie du **Réveil du Nord**
186 rue de Paris, Lille
Le gérant : Emile GEST

LA HUTTE D'ACAJOU

Par **Mme Germaine ACREMANT**

— 32 —

— Pas trop tard ! hasarde timidement le père.

Mais Daniel n'entend pas. Au bord du puisard, il tend la main à Delphine pour l'aider à descendre.

— C'est tout de même pas Larius, dira tantôt Fidéline à son mari, qui aurait des manières comme ça. Tu les as pas regardés ch' Lillois et not' fille, quand ils ont grimpé dans ch' bateau ? M Chassagnes ressemblait à Napoléon offrant le bras à Mme de Pompadour...

Et, après un temps la maraîchère d'ajouter :

— Ça me dirait ben d'être la belle-mère de Napoléon...

— Tais ta langue, ma cousine. T'es une vieille bourrique !

XX

Daniel amène Delphine dans le fumoir où les flammes du feu de bois font danser des pantins d'ombre et de lumière

De la même façon qu'il l'aiderait à retirer de ses épaules un somptueux manteau de fourrure, il l'aide à enlever le fichu de laine qu'une épingle à cheveux tenait croisé sur sa poitrine :

— Dites-moi maintenant, monsieur Daniel, comment désirez-vous recevoir vos amis ?

— Oui. C'est le moment !

— J'écoute.

— Asseyez-vous...

Delphine obéit. Elle s'assied timidement au bord d'un fauteuil :

— Installez-vous mieux que ça

— Pourquoi ? Les explications seront longues ?

— Peut-être

— Je ne pense pas que vous désiriez offrir à vos amis un grand dîner ?

— Non !

— Ce ne serait pas commode !

— Pour deux raisons au moins !

— La première, parce que vous n'avez pas fait de provisions...

— Et la seconde, parce que je n'ai pas d'amis !

— Comment ?

— Vous avez bien entendu ! Excusez-moi, Delphine.

— Vous n'avez pas d'amis ? interroge la jeune fille, redoutant soudain d'être tombée dans un piège.

Pour répondre, le jeune homme sent le besoin de plaisanter Il y a certains buts que l'on atteint plus aisément lorsqu'on louvoie :

— Des amis ? dit-il. Ah ! si ! j'en ai ! J'en ai même beaucoup, à Lille, à Paris et ailleurs. Mais je n'en ai pas qui doivent dîner avec moi ce soir...

— Vous avez donc trompé mes parents ?...

— Non... Pas tout à fait !... Je vais vous expliquer... Je devais venir au Marais avec deux amis qui avaient accepté de dîner à la hutte. Je me faisais une joie...

— De les avoir ?

— Non... de vous avoir, ma petite Delphine !.. Car, bien entendu, même sans vous avoir consultée, je comptais sur vous pour préparer ce petit repas

— Je n'ai jamais refusé de vous rendre service.

— Pendant toute la semaine j'y avais pensé Grâce à cela, les huit jours ne m'avaient pas paru trop longs. Brusquement, ce matin, je reçois un mot de mes deux amis. L'un est retenu par un décès L'autre par une naissance.

— Comme ça se trouve !

— Oui... Comme ça se trouve mal !... Tout mon plaisir était à l'eau.

— Dame ! avec le temps qu'il a fait aujourd'hui !...

— C'est alors que je me suis dit : « Bah ! après tout, il suffit d'un peu de bonne volonté pour que rien ne soit changé dans mon plan. Agissons comme si mes deux amis devaient venir quand même J'attachais si peu d'importance à leur présence qu'il me sera facile de n'en pas attacher une plus grande à leur absence. Pourvu que Delphine soit là, le reste m'est indifférent !... »

— Oui mais dans ces conditions, Delphine va s'en aller...

— Non

— Comment ? Non ?

— Delphine ne fera pas ça !

— Pourquoi ?

— Parce que... parce que...

Daniel sait la gravité de la partie qu'il joue Un mot trop brusque peut tout compromettre de ses projets. Il essaie, en prenant une voix très douce, de prédisposer la jeune fille à l'indulgence Il a allumé une seule des lampes pour laisser à la pièce un caractère charmant d'intimité :

— Parce que ?... lui demande-t-elle.

— Parce que la petite Delphine, si elle a confiance en Daniel Chassagnes, comme celui-ci l'espère, a peut-être quelque chose à lui annoncer...

— Moi ? Vous annoncer quelque chose ?

— J'ai dit : « Peut-être ! » Je ne veux pas forcer vos confidences...

— Comment ? Vous sauriez... déjà !

— Oui, déjà !..

— C'est lui qui vous a ?...

— Non. Ce n'est pas lui !

— Qui est-ce alors ?

— Flibuste !

— Vous l'avez vu ?

— Non. Mon chauffeur l'a rencontré qui sortait de la maison...

— Il lui a tout raconté ?..

— Non. Pas en détail. Mais il lui a annoncé...

— La rupture ?

— Oui... Est-ce définitif, ma petite Delphine ?...

La jeune fille a baissé le front. Ses yeux fixes regardent les flammes qui frisent autour du bois comme des cheveux blonds. Après un silence prolongé elle hoche la tête :

— Oui, c'est définitif !

— Ma pauvre petite, vous avez du chagrin ?

— Non, j'ai plutôt de la colère...

Agenouillé devant elle, il lui a pris les mains, il lui baise les doigts :

— Si vous vouliez, ma chérie, comme je saurais vous consoler !

— N'oubliez pas la promesse que vous m'avez faite...

— Oh ! mais non, je ne l'oublie pas C'est trop grave, une promesse comme celle-là ! Jamais plus je ne vous dirai que je vous aime Et, pourtant, c'est la vérité ! Je vous aime comme un fou ! Si je commençais de vous le dire, je n'en finirais plus. J'ai juré de me taire, je me tairai. J'en mourrai peut-être, car on meurt d'amour contenu comme on meurt d'avoir trop de sang Mais je ne vous dirai pas que je vous aime, que je vous aime plus que tout au monde et que je vous aimerai toujours Ça non ! Je préférerais je ne sais quoi plutôt que de manquer à ma promesse Je suis un homme d'honneur ! Vous ne saurez donc pas que je vous aime follement C'est dommage !

— Et alors qu'est-ce que vous comptez faire ?

— Je compte vous raconter une histoire. Vous êtes une petite fille bien sage Je suis un vieillard...

— Bien jeune !

— On vieillit si vite que les anticipations sont permises. L'histoire que je sais pour vous est la plus belle de toutes parce qu'elle est arrivée..

— Il y avait une fois un prince charmant...

C'est Delphine qui commence elle-même. Amusée par la fantaisie du jeune homme qui l'a sortie de son chagrin et de ses idées en la forçant à rire, elle ne songe plus à retourner chez ses parents. Elle aussi n'attache pas une importance excessive à l'absence des deux amis dont l'un est retenu par un décès et l'autre par une naissance :

— Il y avait une fois un prince qui s'efforçait d'être charmant, rectifie Daniel plus modeste. Ce prince s'ennuyait dans la ville qu'habitaient ses parents, une ville noire et tumultueuse Pour respirer de l'air et voir de la lumière, il lui arriva de se rendre un jour dans un pays merveilleux où, au bord des étangs, les roseaux en se penchant, ressemblent à des courtisans qui font la révérence. Tout de suite il se plut au milieu des eaux vives et des canaux clairs. Pour lui, c'était si neuf de regarder le ciel autrement que dans le long rectangle découpé par les toits parallèles d'une rue banale ! Il prit la décision d'installer là un petit domaine. Il espérait le rendre digne d'une jeune princesse..

— Oh ! princesse !

(A suivre).